ORSAN N°64

Décembre 2020

BONNE ANNEE 2021

Le mot du Maire

Sommaire

Le mot du Maire	Page 2
A noter	Page 3
Travaux dans la commune	Page 4
Divers	Page 6
Services techniques	Page 7
Stationnement / Circulation routière	Page 8
CCAS Centre communal d'action social (CCAS)	Page 9
Obligations légales de débroussaillage (OlD)	Page 10
Artisans à votre service	Page 10
Ecole	Page 11
Journées mondiales du nettoyage de la planète	Page 11
Associations	Page 12
Pratique / Service public	Page 19

Orsannaises, Orsannais,

Après une année 2020, qui fut pour nous toutes et tous éprouvante, j'espère que dans ce contexte particulier, vous avez passé de joyeuses fêtes, entourés de vos proches.

Nous devons néanmoins rester vigilants et prudents, en attendant de retrouver des jours meilleurs, lorsque nous aurons définitivement éradiqué cette pandémie.

Habituellement, les mois de Décembre et Janvier, sont propices à l'organisation des traditionnelles cérémonies. Au-delà du caractère symbolique qu'elles représentent, elles sont surtout un moment d'échange entre les élus et l'ensemble de la population.

Les consignes strictes, ne permettent malheureusement pas, cette année, d'organiser la cérémonie des vœux du Maire et d'accueil des nouveaux arrivants.

Notre CCAS, a également été contraint, d'annuler le repas des ainés. Suite à cela, nous avons fait le choix d'offrir un colis gourmand à tous les administrés âgés de plus de 65 ans.

J'ai une pensée bienveillante pour toutes nos associations qui ont dû, elles aussi annuler la quasi-totalité de leurs activités et manifestations.

Avec cette crise que nous traversons, les communes sont en première ligne pour faire face aux problématiques sanitaires, sociales et économiques. Les exécutifs locaux demeurent au plus près de la vie de nos concitoyens et de leurs problèmes.

Parallèlement, les collectivités locales ont fait face à des dépenses imprévues et à des pertes de recettes fiscales et tarifaires du fait de cette crise sanitaire exceptionnelle que les mesures d'urgences n'amortissent que partiellement.

Je tiens à remercier l'ensemble de notre personnel communal, qui pour s'adapter aux différents protocoles sanitaires, a dû changer d'organisation de travail, voire de planning.

Lors de cette première année de mandat municipal perturbée par la COVID, nous aurons réalisé bon nombre de travaux notamment :

- L'achèvement de l'aménagement de la place de village et du pôle médical,
- Et la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Nous constatons que notre commune avance, reste attractive et solidaire malgré la crise.

C'est par l'unité et la cohésion de toutes et de tous que nous saurons affronter cette épreuve.

Je sais pouvoir compter sur vous, comme vous pouvez compter sur mon équipe et moi-même.

Continuez de bien prendre soin de vous.

Au nom du Conseil Municipal et des personnels communaux, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2021.

Votre maire
Bernard DUCROS

A noter

Nouveau : Ce bulletin d'information est imprimé sur du papier recyclé.

Cette année en raison des conditions sanitaires un certain nombre de cérémonies ou manifestations ne pourront pas avoir lieu.

- Repas de fin d'année pour nos aînés,
- Lotos des différentes associations,
- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants,
- Cérémonie des vœux du maire.

Le nouveau site internet de la commune est en ligne depuis le 21 décembre 2020.

Nous souhaitons la bienvenue à Charlène Cavalier qui a rejoint l'équipe administrative à l'accueil mairie et agence postale depuis le 1er septembre.

La compétition de course à pied ''Trail Duo Nocturne, Orsan by Night'' qui devait avoir lieu début octobre, mais annulée en raison de la Covid 19, est reportée au vendredi 1 octobre 2021. Cette manifestation sera associée à la campagne de sensibilisation de dépistage du cancer du sein ''Octobre Rose''.

Commémoration du 11 novembre

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix - Hommage à tous les Morts pour la France.
La cérémonie du 11 novembre a eu lieu en comité restreint et sans public, afin de respecter les règles sanitaires.

La cérémonie a débuté à 11 h 00 au square Joseph R.Rosar, par la dépose d'une gerbe et une minute le silence en présence du maire Bernard Ducros, des conseillers municipaux, Bertrand Rouméas, Didier Bouzige, Bernard Assenat et Hervé Bonnemains.

Les élus se sont ensuite rendus au monument aux morts de la commune. Après la traditionnelle dépose d'une gerbe, il a été fait lecture d'un message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et d'un message de l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC).
La cérémonie s'est terminée par une minute de silence.

Travaux dans la commune - Pôle médical et place des écoles

Travaux pôle médical et aménagement de la place des écoles

Les anciens ateliers des services techniques qui dataient des années 70 et qui n'étaient plus conformes aux normes actuelles ont été démolis. Cet espace rendu disponible a été transformé pour accueillir un pôle médical, un terrain de boules, une halle et une fontaine. La place des écoles a bénéficié également d'un réaménagement pour offrir de nouvelles places de stationnement adaptées à l'accès du pôle médical, de l'école et de la cantine/garderie. Ce parking est une solution pour les orsannais qui trouveront des places disponibles et sécurisées (vidéoprotection). Nous pouvons noter également la construction d'un mur d'embellissement et la mise en place d'un portail afin de sécuriser l'accès du centre socioculturel.

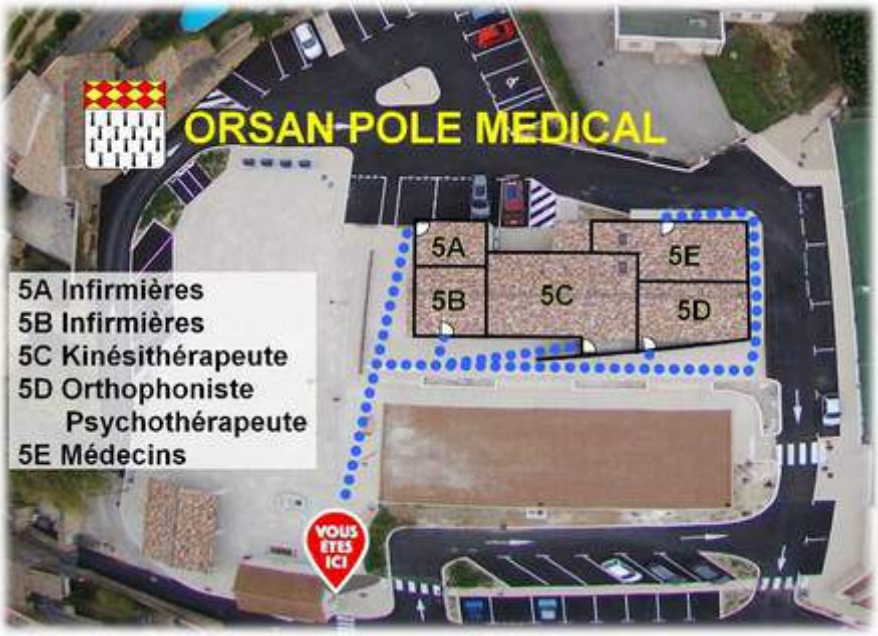

Plan de localisation des différents cabinets

Pour rappel, le pôle médical accueille
2 médecins généralistes,
2 cabinets d'infirmières,
1 kinésithérapeute,
1 orthophoniste,
1 psychologue praticienne.

Coordonnées, voir ''numéros pratiques'' en page 19

Travaux dans la commune - Pôle médical et place des écoles

Fontaine et Halle

Salle multiculturelle

L'espace est agrémenté de plantations (oliviers, micocouliers, chênes verts, …) qui amèneront ombre et fraicheur. Du mobilier urbain (bancs, poubelles) a été mis en place pour le confort des habitants.
Mise en place également de conteneurs enterrés pour plus d'esthétisme.

Passages piétons en 3 dimensions pour une meilleure visibilité

Terrain de boules, qui va devenir à n'en pas douter, un lieu de convivialité où les orsannais auront plaisir à se retrouver.

Travaux dans la commune – Vidéoprotection

Comme la municipalité s'y était engagée lors de la précédente mandature, la commune s'est dotée d'un système de vidéoprotection.
Le système repose sur un maillage de caméras implantées aux différentes entrées de la commune, sur la place des écoles et dans la mairie.

Implantation des caméras
Entrée/sortie direction Bagnols sur Cèze, route de Bagnols et chemin de la Parade
Entrée/sortie direction Laudun L'Ardoise, route du Camp de César
Entrée/sortie direction Codolet, route du Treillas
Entrée/sortie direction rond-point Marcoule, route du Camp de César

La présence de caméras présente 2 grands intérêts :
- Elles ont un effet dissuasif et aident la gendarmerie ou la police à élucider des faits commis sur Orsan et les communes voisines.
- Le système permet la reconnaissance des plaques d'immatriculation ainsi que du modèle de véhicule autant de jour que de nuit.

Le système permet également de calculer le flux des véhicules passant dans la commune.

Divers

Notification de jugement du tribunal administratif de Nîmes sur la requête déposée par la commune d'Orsan demandant l'annulation de l'arrêté interministériel du 27 juin 2018

Suite à l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 ne reconnaissant pas Orsan en état de catastrophe naturelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, au titre du phénomène de sécheresse-réhydratation des sols. La commune d'Orsan avait déposé une requête au tribunal administratif de Nîmes afin d'annuler cet arrêté. Au cours de l'audience du 10 novembre 2020, la commune d'Orsan représentée par Me Audouin, a demandé au tribunal l'annulation de l'arrêté et d'enjoindre l'Etat à reconnaitre l'état de catastrophe naturelle pour le territoire d'Orsan.
Le 24 novembre 2020, après délibération, le tribunal administratif de Nîmes a rejeté la requête déposée par la commune d'Orsan, considérant que la sécheresse subie par la commune durant l'année 2017 ne satisfait pas à la condition d'intensité anormale lui permettant d'être reconnue comme catastrophe naturelle, au sens des dispositions de l'article L.125-1du code des assurances.
En concertation avec notre avocat, la municipalité ne fera pas appel de ce jugement.
Notification du jugement disponible à la mairie.

Services Techniques

Les services techniques de la commune à l'honneur

Chaque jour, vous les rencontrez ou croisez dans leurs fonctions. Les Services techniques sont avant tout un service destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Ils contribuent à rendre notre commune plus belle, plus propre et plus agréable à vivre.

Sous la responsabilité du 1er adjoint, Régis Ponsero, 5 agents organisent et animent le travail dans plusieurs domaines très différents :
- La voirie (balayage, nettoyage des fossés et des accotements, entretien des réseaux, …)
- Les espaces verts (taillage, élagage, tonte, arrosage, embellissement de la commune, …)
- Maintenance des locaux et infrastructures communales (mairie, école, cantine, …)
- Entretien du réseau de distribution d'eau (forages, pompes, réseau, …)

Ils contribuent également par un apport logistique et/ou technique, aux manifestations organisées dans la commune.

L'équipe est composée de :
- Raphael ARNOUX, dirige l'atelier et encadre les adjoints des services techniques, participe à l'exécution des travaux
- Joël TEISSIER, surveille et entretient le réseau d'eau potable, réalise différents travaux d'entretien des bâtiments
- Gil BRESSAT, réalise les tâches de maintenance sur les infrastructures, assure et supplée aux activités d'eau potable
- Olivier FOURNIER, réalise les tâches d'entretien des espaces verts et assure la propreté de la commune
- Lucas VILLAIN, réalise les tâches d'entretien des espaces verts et assure la propreté de la commune

Pour mener à bien leurs missions, les Services techniques disposent de véhicules et matériels indispensables (véhicules utilitaires, tracteur, tondeuses, débroussailleuses, …). Tout ce matériel ainsi que les produits utiles sont stockés dans le bâtiment des services techniques. Ce dernier est également équipé d'un réfectoire et d'un vestiaire conformes à la réglementation.

Exemples de quelques travaux réalisés cette année : construction du toril aux arènes, remise en état avec amélioration de l'étanchéité du mur intérieur et extérieur d'une classe de l'école primaire, assistance à la recherche de fuites et réparations sur le réseau de distribution d'eau, débroussaillage et élagage réglementaire (OLD) des zones exposées aux incendies de forêt sur la commune, nettoyage du clocher de l'église en vue des travaux de mise en sécurité de son accès, réalisation d'une dalle béton au hangar des services techniques.

Départ Raphaël : Raphaël a décidé de quitter l'effectif de la commune au 1er jour de l'année 2021 pour occuper une autre mission au centre de gestion de NIMES. Pendant plus de 5 ans, Raphaël a assuré son poste avec sérieux et rigueur. C'est un agent exemplaire. Son sourire, sa disponibilité, son amabilité font l'unanimité au sein de la population orsannaise.
Nous lui souhaitons une parfaite réussite dans sa prochaine activité dont le thème principal sera la SECURITE.

Stationnement – Circulation routière

Appel au civisme des automobilistes habitants à Orsan

Depuis plusieurs mois, nous constatons un certain nombre d'incivilités de certains automobilistes qui garent leur véhicule sur des emplacements interdits, tout particulièrement au centre du village, sur les places réservées aux handicapés, sur les cheminements piétons tracés au sol, sur les trottoirs, obligeant les piétons à prendre des risques en marchant sur la chaussée.

La municipalité a décidé de mettre en place prochainement, sur toutes ces zones, des éléments physiques de type potelets, barrières, jardinières, afin d'empêcher les stationnements interdits.
Ces aménagements impacteront le budget de la commune.
Nous demandons donc à tous les automobilistes de se garer sur les places de stationnement disponibles dans le village.
Ceci afin de ne pas être obligé de demander à la gendarmerie de faire une campagne de verbalisation.
Pour rappel, un parking de 79 places est à disposition, place des écoles. Il se situe à 1 minute à pied, du centre du village et de ses commerces.

Zone de rencontre (zone pavée)

i

La zone des intersections de la rues des Rieux, des Fontinelles, de la Vignasse et de la Callade avec la route du Camp de César (D121) est classée en zone dite ''de rencontre'', définie conformément aux articles R.110-2 et R.411-3-1 du code de la route. Il ne s'agit pas d'une zone piétonne mais pour autant les voitures ne sont pas prioritaires non plus. Il convient donc d'être particulièrement vigilant dans ce secteur.
Dans une zone de rencontre, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

L'entrée de cette zone est annoncée par une signalisation et l'ensemble est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En raison du contexte sanitaire, le CCAS a été contraint d'annuler le traditionnel repas des séniors prévu le 16 janvier 2021.
Toutefois, le Maire et l'ensemble des membres du CCAS ont souhaité maintenir ces actions sociales en cette fin d'année et d'offrir un panier garni, à toutes les personnes de plus de 65 ans.
Ils ont été récupérés en mairie ou livrés à domicile pour les personnes qui le souhaitaient.

Ce panier est composé de :
1 bocal caille cuite dans la graisse de canard sur lit de cèpes
1 terrine de canard aux figues
1 bocal de brandade de Nîmes
1 pot de confiture de châtaignes
1 pot de miel artisanal
1 bouteille de pur jus de pomme
1 sachet de croquants aux amandes
1 sachet de nougats du Mont Ventoux
1 sachet d'amandes enrobées de chocolat ''Pichoulines''
Papillotes

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vient en aide aux personnes les plus fragiles. Il met en œuvre les solidarités et organise l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Il est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire et comprend le même nombre d'élus que de membres extérieurs nommés par le Maire. Les administrateurs sont soumis au respect du secret professionnel.
Les membres du CCAS sous la présidence de Bernard Ducros, maire d'Orsan :
Elus : Bernard Assenat, Claudine Auvrignon, Virginie Ballatore, Josiane Breysse, Dolorès Chiron, Laurence Fabregoule
Non élus : Christelle Derosiaux, Guy Marignane, Jean Luc Méric, Janique Mira, Isabelle Prim, Christiane Russo

Le CCAS est investi de plusieurs missions d'aide à la personne (Aide aux formalités administratives, Aide aux seniors, Aide aux personnes handicapées, Aide à la jeunesse, Aide alimentaire, Aide-ménagère, …).
Quelques exemples :
- Organisation du repas annuel ou distribution des colis pour nos aînés (à partir de 65 ans).
- Vente annuelle de brioches au profit des personnes handicapées. Cette année, du 12 au 18 octobre, la vente de brioches au profit de l'UNAPEI 30 à rapporter 950 €.
- En cas de besoin d'un service de Téléalarme pour vous ou pour un de vos proches, vous pouvez vous adresser à la mairie d'ORSAN qui a signé une convention avec un partenaire.
- Vous avez des difficultés dans votre quotidien (ménage, course, ...), le CCAS pourra vous aiguiller vers la solution la plus adaptée à votre situation.
- Le CCAS peut dans certains cas aussi mettre en relation avec une assistante sociale, les personnes qui en ont besoin.

Pour contacter le CCAS de la commune, adressez-vous à la mairie, téléphone 04 66 90 14 09

Etat civil

Décès	Naissances	PACS	Mariages
ANNAB Malik PALMA Veuve PARPAILLON Juliette GASPARINI Epouse CHAROUSSET Marie VERNET Henri	PONSERO Arthur CHALBOS Justine	PONSERO Alexis et CHARBONNEAUX Sarah	JAUFFRET Florian et LIMATA Laetitia

Obligations légales de débroussaillement (OLD)

Risque incendie de forêt et obligations légales de débroussaillement
La préfecture durcit le ton.

Depuis 2013, date de l'obligation de mise en place des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD), le Préfet a demandé aux communes d'informer les propriétaires concernés par les OLD de réaliser les travaux nécessaires de débroussaillement, afin de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies dans notre département.
La commune a depuis envoyé plusieurs courriers aux propriétaires en question, leur indiquant comment mettre en application les OLD. Les élus en charge de la vérification de leur bonne exécution, les ont également tous rencontrés.
Malgré toutes ces démarches, quelques parcelles, ne sont à ce jour, toujours pas ou mal débroussaillées.
Dans son courrier daté du 27 Novembre 2020, le Préfet nous impose de procéder à des contrôles sur le terrain, ainsi qu'à la mise en demeure des propriétaires qui n'auraient pas ou mal effectué les travaux de débroussaillement.
L'article L.134-7 confie au mairie le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler, ainsi que la mise en demeure en cas de non-réalisation.
Associée à l'ONF, l'équipe Municipale envisage, au début du 1er trimestre 2021, si les conditions sanitaires le permettent, d'organiser une réunion publique d'information et des visites sur le terrain à ces mêmes propriétaires, pour leur réexpliquer la nature des travaux à faire.
Quelques temps après, une première campagne de contrôles/vérifications nous permettra de vérifier l'évolution ou pas des travaux qui étaient à réaliser.
Il en sera ainsi des contrôles, jusqu'à fin mars.
Dans tous les cas, les travaux devront être réalisés avant la période estivale 2021.
La période hivernale doit être mise à profit pour la bonne exécution des travaux.
Pour faciliter la tâche, il est rappelé, que pour les particuliers concernés par les OLD, une dérogation à l'interdiction de brûler les déchets verts est accordée (hors période estivale).
Nous vous remercions de votre implication pour la mise en sécurité de nos forêts, de nos habitations, par rapport au risque d'incendie de végétation et vous incitons à exécuter ou faire exécuter dès que possible, les travaux de débroussaillement indispensables à notre sécurité à tous.

Liens utiles :
http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillement
http://www.gard.fr/au-quotidien/votre-commune/prevention-incendie.html
http://www.prevention-incendie-foret.com/connaitre-les-regles/debroussaillement

Des artisans à votre service

En ce début d'année, 2 nouveaux artisans sont à votre disposition sur la commune d'Orsan

Laurent RIZZO (à partir du 01/02/21) : plombier chauffagiste. Installation, entretien et dépannage en plomberie, chauffage et climatisation.
Contact : Laurent RIZZO, 56 route du camp de César, 30200 Orsan
Tel. 06.40.58.25.90 / mail. rizzolaurent30@gmail.com

Christophe LAROCHE : fourniture et pose menuiseries PVC/bois (Fenêtre, portes, volets, portails, portes de garage, stores, pergolas, automatismes, moustiquaires)
Contact : SAS CONCEPT HABITAT / Gérant Christophe Laroche, 30200 Orsan
Tel. 06.59.49.28.34 /mail. secretariat.concepthabitat@gmail.com

Retrouvez sur le site internet www.orsan.fr les autres artisans à votre service.

Ecole

L'école d'Orsan compte cette année encore 120 élèves répartis en 5 classes : la classe de Petite Section – Moyenne Section avec Mme Lebossé, la classe de Grande Section – CP avec Mme Schneider, la classe de CP- CE1 avec Mme Pau, celle de CE2-CM1 avec Mme Ivanoff et celle de CM1-CM2 avec Mme Busquet.
Suite au reconfinement national mis en place fin octobre, l'école a dû une fois de plus s'adapter pour appliquer au mieux le protocole sanitaire des écoles qui est entré en vigueur à la rentrée des vacances de Toussaint. Plusieurs manifestations et projets ont dû être annulés.
Le 18 septembre, nous avons heureusement pu participer avec l'école à la journée mondiale du nettoyage de notre planète : The World Clean Up Day. Cet évènement restera un temps fort de cette première période scolaire. Mis en place avec la mairie d'Orsan, les 5 classes de l'école ont pu se réunir autour d'un objectif commun : nettoyer notre village.
Equipés de gants, de tee shirts et de sacs poubelle et accompagnés de leurs enseignants et de parents volontaires, les élèves de l'école se sont dispersés dans le village afin de ramasser un maximum de déchets. Les classes se sont ensuite retrouvées aux arènes pour la mise en commun de tous les déchets.
Cette manifestation a été complétée dans les classes par des interventions de l'éducatrice environnement de la Communauté du Gard Rhodanien sur le tri des déchets et leur recyclage, donnant ainsi aux élèves de l'école les armes pour devenir des citoyens respectueux de l'environnement et de leur village.

Journées mondiales du nettoyage de la planète

L'opération de nettoyage de la planète (World Cleanup Day) aura permis de ramasser au cours des 2 journées (vendredi pour les enfants de l'école, voir ci-dessus, samedi pour les orsannais), environ 1,2 tonne des déchets sur notre commune. Même si notre commune est dans l'ensemble assez propre, il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour informer et sensibiliser les jeunes et les moins jeunes au respect de notre environnement.

Journée mondiale du nettoyage de notre planète
WORLD CLEANUP DAY 2020 19 SEP

Merci à tous ceux qui ont participé à ce nettoyage, un grand merci aux écoliers et à leurs enseignants pour leur engagement, merci aux organisateurs.

En plus de la journée mondiale du nettoyage, la commune envisage d'organiser ce même type d'événement au printemps prochain.

Tennis Club d'Orsan (TCO)

Après les stages adultes et enfants organisés au mois d'août et la participation au Forum des Associations le 12 Septembre, les entraînements ont repris fin Septembre. Après une nouvelle « pause » suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la COVID, l'école de Tennis a pu rouvrir le 30 novembre.

Enfants
Une trentaine d'enfants sont inscrits à l'Ecole de Tennis. Les horaires pour cette saison 2020-2021, encore une belle saison qui s'annonce.

Pour cette nouvelle saison, des t-shirts sont offerts aux jeunes du club grâce à l'aide apportée par la société AQUILA. Merci à eux.

Horaires
- Lundi : 17h15 - 18h15
- Mercredi : 14h00 - 15h00
- Jeudi : 17h15 - 18h15
- Vendredi : 17h15 - 18h15
- Samedi : 13h30 – 15h00

Agenda / Résultats des matchs intervillage adultes
Saison 2020-2021 :
- 26/09 : Victoire 3 - 2 contre Sabran
- 10/10 : Défaite 2 - 3 contre Saint-Gervais
- 13/03 : Déplacement à Chusclan
- 10/04 : Réception de St-Etienne-des-Sorts

A venir
Samedi 20 mars : Tournoi doubles à Méjannes-le-Clap
Samedi 8 mai : Portes ouvertes du TCO
Samedi 29 mai : Tournoi interne enfants
Dimanche 6 juin : Tournoi enfants intervillages. Ce tournoi, dont l'organisation a été confiée au TCO, réunira les enfants de 6 à 16 ans des villages de Chusclan, Sabran, St-Etienne-des-Sorts, St-Gervais, Vénéjean, Pouzilhac, Val-de-Cèze et Orsan pour des finales programmées sur les courts d'Orsan.

Nouveauté : Acquisition de tableaux de score pour les compétitions et de dés pour les jeux enfants.

L'année 2020 restera malheureusement marquée par le décès de Gilbert et Alain, deux figures emblématiques de notre club, tous deux membres du bureau. Ils resteront à jamais dans la mémoire du TCO. Une pensée pour leur famille.

Union Bouliste Bagnolaise à Orsan

Le Sport Boules au service de la santé

La section Boules Santé a repris ses activités le lundi 21 septembre 2020 avec des nouveaux terrains. Nos adhérentes et adhérents peuvent venir de 15h à 16h30 pratiquer une activité de loisir et de bien-être.
Quel que soit votre âge, nos éducateurs vous proposent des exercices personnalisés de marche, de motricité et d'équilibre dans un cadre idyllique au cœur du village. Proche des commerces et de l'école, vous pouvez vous garer à côté des terrains et y récupérer vos enfants le soir à 17h.
Le coût pour 30 séances est de 52€ pour les primo licenciés) et 71€ pour les renouvellements.
En effet la fédération souhaite attirer de nouveaux adhérents à travers le plaisir, l'investissement et le progrès.
Alors venez essayer.

Le Sport Boules au service des enfants

La section Boul'Enfance a ouvert ses portes le lundi 21 septembre à 17h. Encadré par les éducateurs DUMERGER Christian et BARNOUIN Nicolas. Les jeux d'adresse et le développement des capacités motrices permettront aux enfants de s'épanouir en société. La confiance et la maîtrise de soi sont aussi des objectifs à faire évoluer à travers le plaisir du jeu.
On compte sur vous pour venir essayer tous les lundis de 17h à 18h30.
Le coût pour 30 séances est de 60€ pour les cat. U9/U11/U13 et 73€ pour les cat. U15/U18.
La nouvelle structure avec des terrains en gorres (terres rouges) permet une pratique de qualité, le cadre est superbe en plus.

ASSOCIATION MIL'IDEES

L'année 2020 a été lourdement marquée par la pandémie de la COVID-19.

En mars, les ateliers ont dû être interrompus mais également toutes les activités et projets en cours ont été annulés.

En septembre, la journée des associations a permis de vous retrouver et faire connaître l'association à de nouvelles personnes.

Malheureusement la pandémie a continué à se propager et la situation préoccupante n'a pas permis de reprendre dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, la santé étant un bien précieux.

L'Assemblée Générale n'a pas pu être tenue, puisque que nous devions être rigoureux pour l'intérêt de tous, et sera reportée lorsque la situation le permettra.

Mil'Ateliers

Collage des bouchons sur les Minions fait par les enfants de l'école à l'occasion de la semaine de sensibilisation au nettoyage de notre planète par l'Association K'Net Partage. L'œuvre sera conservée sous forme de deux tableaux qui seront accrochés dans l'école.

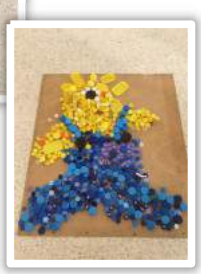

Mil'Ateliers décorations de Noël

Décoration de l'accueil de la mairie, couronne et sapin pour retrouver un peu de baume au cœur et de la magie de Noël.

Et l'après

Même si cette situation semble bien longue pour tous, ne désespérons pas, il y a encore beaucoup de choses que nous pouvons entreprendre ! Ce sera avec grand plaisir et enthousiasme que nous vous retrouverons lors de la réouverture de celle-ci dans une nouvelle salle provisoire (à l'ancienne bibliothèque du village, sous le clocher).

En attendant de vous retrouver et continuer nos Mil'moments de partages je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes en prenant soin de vous, et de vos familles.

Soyons prudents et gardons le moral !

A bientôt.

La présidente, Laurence Fabregoule-Guichard

Mil'Idées

06 81 31 83 25

Cela fait maintenant sept ans que Moov'Orsan est née et nous sommes fières de son succès avec plus de 80 adhérents l'an dernier, cette année crise sanitaire oblige nous avons été contraintes de refuser des inscriptions.
Il y a sept ans nous avons commencé par 2 cours par semaine et nous en sommes aujourd'hui à 6 cours.
Nouveauté cette année nous avons mis en place un cours de danse en ligne avec Véronique, prof de danse diplômée : Salsa, Bachata, Madison, Jerusalema, etc... et nous avons de la demande pour la danse en couple,nous y réfléchissons pour l'an prochain.
Comme jusqu'à nouvel ordre nous ne pouvons plus nous rendre à la salle pour pratiquer notre activité favorite, nous remercions nos coachs : Amandine qui nous donne RV tous les samedis pour un cours de Body Karaté en direct derrière notre écran, elle nous rebooste avec son dynamisme communicatif. Célie propose elle aussi des cours de Pilates, de hiit etc, tous les jours en vidéo sur son site Célie Fit&Zen (gratuit pour nos adhérentes en novembre).
Malheureusement, notre journée reportée au 27 septembre ainsi que le stage de danse en couple du 23 octobre ont aussi été annulés en raison du contexte sanitaire, nous espérons pouvoir les programmer pour 2021.

Contact :
Mail : moovorsan@gmail.com
La page Facebook Moovorsan pour suivre notre actualité et nous contacter.
Les membres du bureau : Catherine LAURENT, Cécile MONTANE, Josiane BREYSSE.

Horaires des cours :
Lundi 19h à 20h : Danse en ligne avec Véronique
Mardi 19h à 20h : Body Karaté Fitness cardio avec Amandine
Mercredi 18h15 à 19h : Pilates avec Célie
Mercredi 19h à 19h30 : Hiit avec Célie
Mercredi 19h30 à 20h15 : Pilates avec Célie
Jeudi 19h à 20 h : Body Karaté Fitness cardio avec Amandine

Association des Parents d'Elèves

En cette fin d'année 2020, la crise sanitaire nous a contrains à annuler nos différentes manifestations.
Halloween, ainsi que le spectacle de Noël n'ont pu se dérouler normalement. Nous avons également pris la décision de ne pas faire de loto cette année, nous ferons certainement une tombola avec des tickets à gratter.
La veille des vacances scolaires, les enfants auront la visite du père Noël qui leur remettra un petit cadeau, et des chants de Noël finiront cette dernière journée de l'année.
Nous espérons évidement pourvoir organiser les prochaines manifestations durant l'année 2021, tel que le défilé du carnaval, ainsi que la soirée déguisée, la journée des familles et la fête des écoles.
Nous aurons vraiment besoin de votre participation afin que l'Association des Parents d'Elèves puisse continuer à financer des projets scolaires pour nos enfants.
Malgré toutes ces difficultés, le nouveau bureau s'est réuni mi-septembre avec comme président Nicolas PANTOUSTIER, secrétaire Anaïs SERRE et secrétaire adjointe Stéphanie FAYAT, trésorière Angélique JOUVE et trésorier adjoint Laurent OBINO.

Comité des Fêtes
Weekend historique - « Les poilus 1914 - 1918 »

Les 11/12/et 13 juin 2021, le comité des fêtes et la municipalité, en partenariat avec l'association Les Poilus de Vaucluse, organiseront une reconstitution de la vie des ''poilus'' pendant la guerre 14/18.

© Les poilus du Vaucluse

Pendant trois jours, un bivouac animé par des bénévoles en tenue d'époque, sera installé sur le stade de football.

Des expositions, des scènes de la vie quotidienne et animations diverses (défilé) seront présentées tout au long du weekend. Le vendredi, les bénévoles de l'association animeront une conférence à l'attention des enfants de l'école (présentation d'uniforme, d'objets, d'armes, description de la vie des poilus etc...).

© Les poilus du Vaucluse

Dans les camps de toiles, les visiteurs pourront s'initier à la vie des soldats de la première guerre mondiale.

Les Poilus de Vaucluse

Cette reconstitution historique constituera une façon conviviale et ludique de côtoyer l'histoire. Au plus proche de la réalité, elle permettra de faire partager le goût de l'histoire au plus grand nombre, car elle est comme un livre d'images qui s'ouvre devant les yeux du public.

Weekend historique - « Les poilus 1914 - 1918 » (suite)

Programme :

Vendredi :
- Arrivée progressive des participants tout au long de la journée
- Après-midi, conférence didactique à l'école (présentation de l'uniforme, des objets, des armes, description de la vie des poilus etc...),

Samedi :
- 09h30, levée des couleurs sur la place devant le pôle médical
- 10h00, ouverture du camp de toile au public (présentation de diverses scènes de vie des poilus, ateliers, animations diverses)

Dimanche :
- 09h30, levée des couleurs sur la place devant le pôle médical
- 10h00, défilé dans la rue principale jusqu'au cimetière pour un dépôt de gerbe au monument aux morts
- 11h30, défilé pour le retour jusqu'au camp
- Après-midi, présentation de diverses scènes de vie des poilus, ateliers
- 16h00, début du démontage pour les participants les plus éloignés

© Les poilus du Vaucluse

© Les poilus du Vaucluse

Si vous avez des documents ou des objets de cette époque qui pourraient enrichir les expositions, n'hésitez pas à contacter Bernard Assenat : bernard.assenat@orsan.fr ou Guy Marignane : gmarignane@orange.fr

Yoga pour tous

Les cours de yoga de l'association "yoga pour tous" ont repris pour cette nouvelle année.
Nous avons pratiqué les cours comme habituellement dans la maison des Associations d'Orsan, mais ce fut de courte durée à cause de la covid.
Mais comme l'an dernier nous avons pu palier à cet arrêt ! Même si cela ne remplace pas le contact présentiel, les cours se poursuivent en visioconférence. L'association s'adapte et reste disponible en fonction des demandes d'autres horaires en visioconférence afin de s'adapter aux contraintes de chacun et désireuse de l'enseignement du Yoga.
Je pense aux personnes qui ont du mal à se déplacer, à celles qui gardent leurs enfants ou qui n'osent pas venir au cours de groupe par peur du regard des autres. Grâce à cet outil les cours ont pu être maintenus et pourront répondre à des demandes personnalisées.

Horaires des visioconférences : les lundis soir de 18h30 à 19h30.
Le 1er cours d'essai est toujours offert.
Les cours sont assurés par Sandra Leconte qui exerce le yoga depuis 15 ans. Diplômée de l'institut français de yoga et du Krishnamacharya Healing and Yoga Fondation.
Pour tous renseignements, essai, et inscription Sandra Leconte : 06.77.08.65.34

Ensemble vocal AMADEUS

Après une année trop courte à cause du Covid, nous avons arrêté au mois de mars et nous n'avons pas pu reprendre avant le début septembre. La reprise s'est faite dans les conditions sanitaires exigées, avec les distanciations respectées. Bien sûr certains choristes n'ont pas osé reprendre par peur de ce satané virus, mais nous avons eu 38 choristes présents.

Nous remercions Monsieur le Maire d'avoir mis à notre disposition la salle des fêtes pour nos répétitions
Hélas nous avons répété pendant un mois et le confinement nous a rattrapé. Plus aucune répétition depuis le 29 octobre et jusqu'à nouvel ordre.
Nous espérons pouvoir reprendre début janvier si nous ne sommes pas reconfinés, et surtout pouvoir donner notre concert de fin d'année.
Le Président : François Sanchez

CLUB DE PEINTURE SUR TISSUS ET VERRES

Cette année a été très particulière comme pour toutes les autres associations orsannaises.
Suite au confinement, nous avons repris notre activité le 4 juin tous les jeudis après-midi et ce jusqu'à ce dernier confinement, en respectant scrupuleusement les gestes barrières et les distanciations sociales.
Toutefois, depuis le mois de novembre, nous avons opté pour le travail chacune chez soi, en attendant de pouvoir se retrouver, et nous partageons nos œuvres par photo.
Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année à tous malgré cette situation très complexe, prenez soin de vous, en espérant vous retrouver très rapidement.
Le bureau.

Associations des usagers TER-SNCF de la rive droite du Rhône

Une réalité et une réalisation : les chantiers démarrent.
Enfin, les premières grues sont en activité. Désormais visibles sur les quais de la gare de Bagnols sur Cèze, elles ont achevé la démolition des deux hangars SNCF pour faire place nette à l'espace destiné à l'implantation de commerces et aux travaux de prolongation des nouveaux quais d'accueil des TER, futurs transports des voyageurs sur la Rive Droite. La réouverture aux voyageurs est prévue pour décembre 2021 avant la date de la fin de réalisation des Pôles de Mobilité qui n'empêchent pas la mise en circulation des TER.

Pratique – Service public

Accueil Mairie : 04.66.90.14.09
RAPPEL : Pour joindre la mairie en dehors des horaires d'ouverture : **09.78.08.16.77**
Par mail à l'adresse : mairie@orsan.fr
Orsan 30200 site internet www.orsan.fr

Périscolaire : 04.66.90.04.10 - periscolaire@orsan.fr
Ecole Primaire : 04.66.90.11.80
Ecole Maternelle : 04.66.90.16.22
Gendarmerie : 04.66.33.24.26

COMMUNE D'ORSAN

Horaires d'ouverture
de la mairie et de l'agence postale communale

Lundi :	9h/12h	14h/17h
Mardi :	fermé	14h/18h
Mercredi :	9h/12h	fermé
Jeudi :	9h/12h	14h/18h
Vendredi :	9h/12h	14h/17h
Samedi :	fermé	

Pôle médical – Place des écoles

Médecins généralistes,
- Sandrine ABGRALL-ROQUES : www.dr-abgrall-roques.fr ou 04 66 79 48 55
- Elodie PEPIN : 04 66 79 48 55

Infirmières
- Cabinet BOUVET/FACHE : 06 13 07 32 90 / 06 03 29 13 14
- Cabinets FLANDIN/MALPLAT/VISSAC : 06 40 12 35 75

Kinésithérapeute, Michel JANIGA : 04 66 89 56 49
Orthophoniste, Sophie DARROU : 06 43 89 16 19
Psychologue praticienne, Alyson DUGAS : 07 49 34 13 02

Bibliothèque

Horaires d'ouverture de la bibliothèque
Les mardis de 16h00 à 17h30
Les vendredis de 10h00 à 12h00
Site internet de la Bibliothèque :
http:/mabib.fr/biborsan

Boîte à livres, place de l'Embrun (sous l'abri bus)

Pratique – Service public

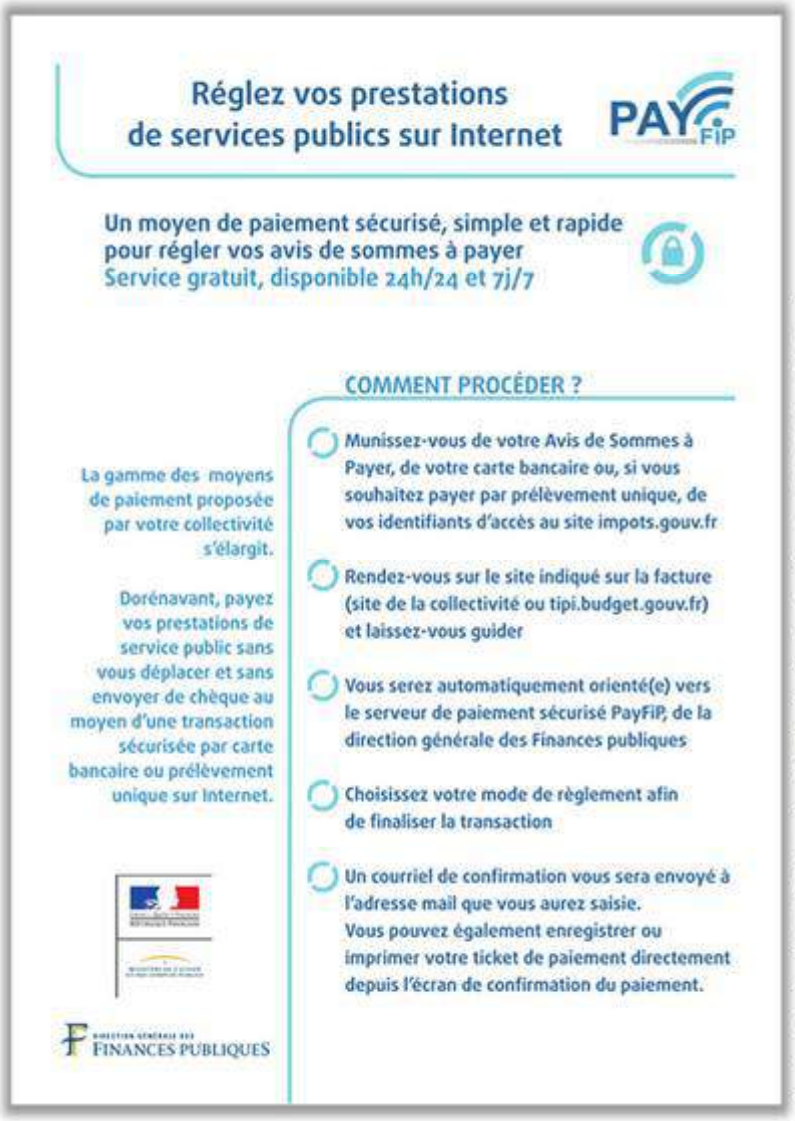

Réglez vos prestations de services publics sur Internet

PAYFIP

Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer
Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7

La gamme des moyens de paiement proposée par votre collectivité s'élargit.

Dorénavant, payez vos prestations de service public sans vous déplacer et sans envoyer de chèque au moyen d'une transaction sécurisée par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet.

COMMENT PROCÉDER ?

- Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr
- Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou tipi.budget.gouv.fr) et laissez-vous guider
- Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la direction générale des Finances publiques
- Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction
- Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.

FINANCES PUBLIQUES

Plus de renseignements sur :
https://www.collectivites-locales.gouv.fr/payfip

VOTRE ASSISTANT DÉMARCHES ADMINISTRATIVES NUMÉRIQUES LABELLISÉ FRANCE SERVICE.
Depuis le 05 octobre l'Agglo mobile propose une offre de services publics gratuits, de qualité et de proximité labellisé "Espace France Services".
Deux agents formés vous accompagnent dans vos démarches numériques.
SERVICES PUBLICS PROPOSÉS AUX ADMINISTRÉS :
- Caisse d'allocation familiale (CAF) : consultation de dossiers, formulaires de demandes de prestations, attestations de paiements…
- Pôle Emploi : consultation des offres d'emploi, frappes de CV, aide à la rédaction de courriers, actualisations, inscriptions…
- Service de l'ETAT (Ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques) : formulaires administratifs, cartes grises, permis de conduire, passeports, impôts…
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- La Poste
- Les services de l'Agglomération : maison de Justice et du Droit, multi-accueils, A.L.S.H, centres de loisirs, mutuelle intercommunale…

Renseignements complémentaires, planning et horaires sur :
https://www.gardrhodanien.fr/services/solidarites/agglo-mobile/

Gard Rhodanien	DECHETTERIE – HORAIRES / INFO DÉCHETTERIE 04 66 90 58 00 ou sur https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/dechetterie/			
	CHUSCLAN		LAUDUN L'ARDOISE	
	Rond-Point Marian		Chemin des Tuileries	
Lundi	8h/11h50	14h/16h50	8h/11h50	14h/16h50
Mardi			8h/11h50	14h/16h50
Mercredi	8h/11h50	14h/16h50	8h/11h50	14h/16h50
Jeudi			8h/11h50	14h/16h50
Vendredi	8h/11h50	14h/16h50		
Samedi	8h/11h50	14h/16h50	8h/11h50	14h/16h50

Mise en place de la redevance incitative pour le ramassage des Ordures ménagères résiduelles » (OMR)

Pourquoi l'Agglomération du Gard Rhodanien met-elle en place la redevance incitative ?
Depuis 10 ans, la quantité de déchets ne cesse de croître et le coût de leur gestion et traitement est de plus en plus cher. Aujourd'hui, l'Agglomération du Gard Rhodanien, dans le respect du Grenelle de l'Environnement, de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et de la Loi Anti-gaspillage, pour une Economie Circulaire, a décidé la mise en place de la redevance incitative.

La redevance incitative, c'est quoi ?
La redevance incitative est établie en fonction du volume de déchets produits par chaque foyer. Ses objectifs sont de réduire la production de déchets, améliorer la pratique du tri sélectif, maîtriser les coûts du service et responsabiliser l'usager.

Comment ça fonctionne ?
Instaurée par le Grenelle de l'Environnement, la redevance incitative est calculée en fonction du volume du bac « Ordures ménagères » (attribué en fonction de la taille du foyer) et du nombre de collecte du bac ordures ménagères. La redevance doit couvrir l'ensemble des coûts du service.

Les effets d'une redevance
Avec une redevance, l'usager fait le rapprochement entre le service et le prix payé, et il assume les conséquences économiques des déchets qu'il produit. C'est l'application aux déchets du principe du « pollueur-payeur » déjà appliqué à l'eau potable.
Ainsi, une redevance incitative suscite et développe la responsabilisation et l'implication des usagers dans la gestion de leurs déchets. La mise en place d'une redevance incitative vise notamment à changer les comportements des usagers.

La redevance incitative a pour but de :
• Développer les gestes et comportements de prévention des déchets : compostage, lutte contre le gaspillage, consommation vrac, achat d'objets d'occasion, locations, dons, trocs, cuisine « maison », évitement des objets à usage unique….
• Augmenter et améliorer les gestes de tri (quantité et qualité du tri)
• Diminuer les quantités d'Ordures ménagères résiduelles et présenter les bacs moins souvent
• Diminuer la production totale de déchets (sur du moyen à long terme)
Toutes ces évolutions permettront l'optimisation des collectes et la maîtrise du coût du service, créeront un lien entre le service rendu et le prix payé, donneront aux usagers la possibilité de maîtriser leur contribution.

2021 – Mise en place
- Janvier - Analyse du contenu du flux OMR sur des zones représentatives : habitat rural, collectif, péri-urbain, centre-ville et commerces.
- Février - Eté : Enquête de terrain menée sur l'ensemble du territoire. Information des habitants sur la redevance incitative, ses besoins et des solutions possibles pour réduire leur quantité de déchets.
- 1er semestre : Réunions avec les professionnels (métiers de bouche, commerçants…) en vue d'anticiper et optimiser le passage à la redevance Incitative.
- La distribution des nouveaux bacs individuels pucés et badges d'accès aux colonnes OMR sera organisée courant 2021.

Redevance incitative (suite)

2022 - Année « blanche » : phase de « test » conduite sur l'ensemble du territoire. Les usagers et le SPPGD utiliseront le dispositif « Redevance Incitative » avec pour principaux changements :
- Déploiement de la collecte en porte à porte des bacs individuels pucés, en zone rurale et péri-urbaine
- Recours à des bacs collectifs pucés ou colonnes enterrées avec badges d'accès, en habitat collectif et centre-ville

Contribution - Durant cette année de transition, les usagers expérimenteront le fonctionnement de la redevance incitative mais contribueront uniquement via le système actuel de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
Redevance incitative - Chaque usager recevra une facturation « blanche » fictive, basée sur le relevé de sa production d'OMR, lui donnant un aperçu de ses futures factures effectives.
L'Agglomération solutionnera les éventuels litiges en privilégiant une relation « usagers » permanente de qualité.
Dernier trimestre : Un bilan des résultats de cette phase blanche sera établi. Mise en place de la grille tarifaire 2023.

2023 - 1er janvier : mise en œuvre effective de la redevance incitative. Le nouveau système de tarification sera définitivement instauré, supprimant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
Les factures seront éditées par l'Agglomération puis envoyées par le Trésor Public qui restera en charge du recouvrement.

Pour rappel, vous pouvez déjà diminuer votre volume de déchets en utilisant les installations et outils mis à votre disposition.

Le compostage individuel, en ayant un composteur individuel (si possible), voir solutions sur :
https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/composteur-indiviuel/

Le tri sélectif en utilisant les sacs ''jaunes'' à votre disposition à la mairie (bouteilles et flacons plastiques, cannettes, aérosols, barquettes, conserves, petits cartons, briques alimentaires, petits emballages en métal tels que les capsule de café, barquettes en polystyrène, boites en plastique rigide, films de pack d'eau, sachets et sacs plastique, …).

Le tri sélectif en utilisant les ''Point d'Apport Volontaire des déchets ménagers recyclables'' pour le papier (journaux/magazines/revues/publicités) et le verre (bouteilles, bocaux, flacons). Conteneurs sur le parking du cimetière, rue de la Carlesse. Conteneurs enterrés, place des écoles à côté du pôle médical.

Le tri sélectif en utilisant les déchetteries implantées dans l'agglo (déchets verts, gravats, ferraille, bois, encombrants). 2 déchetteries à proximité d'Orsan, Chusclan et Laudun L'Ardoise (voir adresses et horaires en page 20. Info déchetterie au 04 66 90 58 00

Pour plus d'informations concernant les déchets, vous pouvez consulter le site internet de l'Agglomération du Gard Rhodanien sur :
https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/

Où jeter les autres déchets ?
Les ampoules, piles : dans certains points de vente (mairie piles uniquement, supermarchés, commerces de proximité…)
Les batteries, téléphones… : dans certains points de vente et opérateurs de téléphonie mobile
Les médicaments (périmés ou non) : en pharmacie (Cyclamed)
Pensez également aux associations caritatives (Secours populaire, Secours catholique, Emmaüs, …) qui peuvent récupérer les vêtements, jouets, meubles, …

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

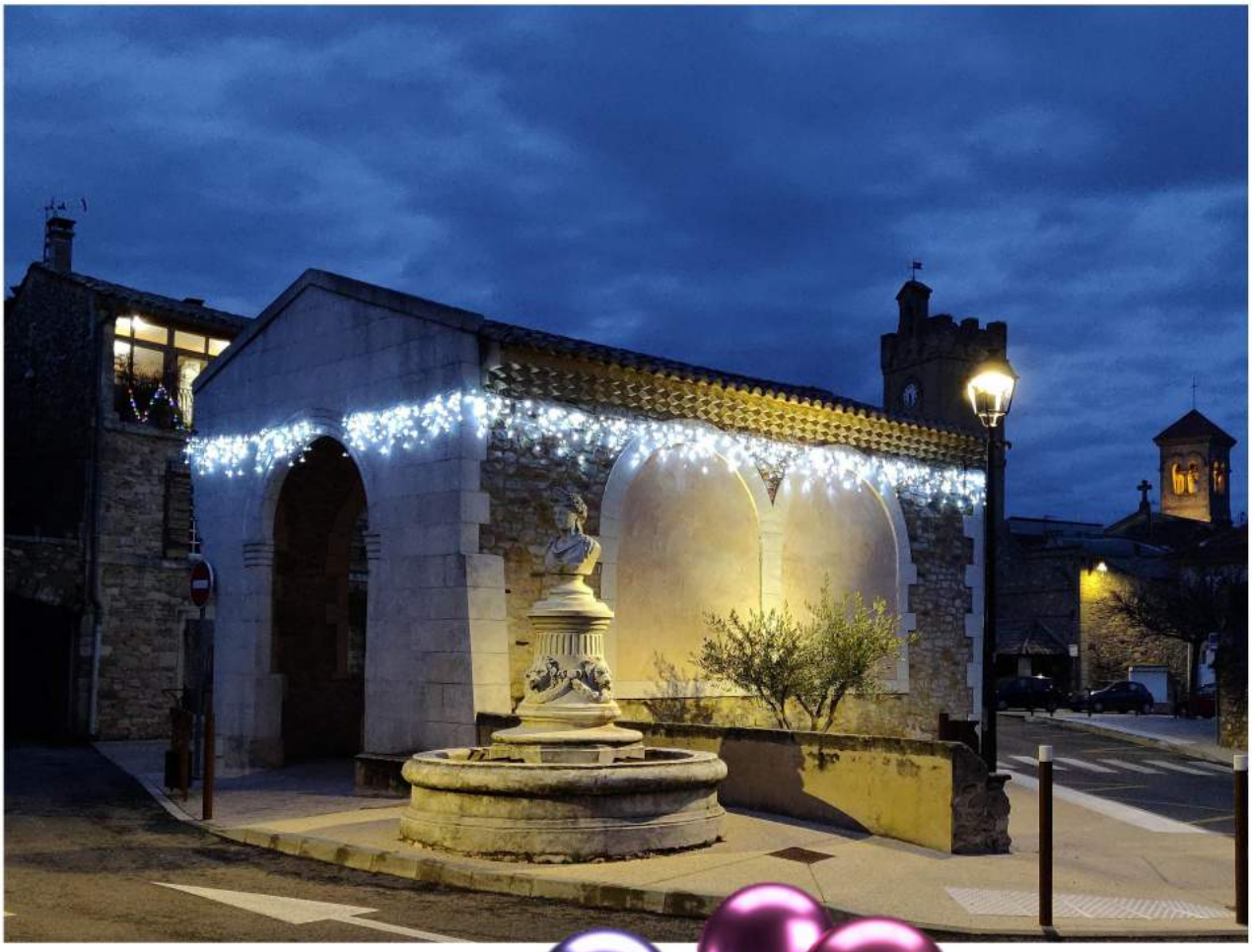

2021